



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Crise de la PAC et PAC de crise

Claude Villain

Résumé

Analyse d'ensemble des problèmes agricoles européens tels qu'ils se présentent après l'accord du 31 mars 1984. La crise de la PAC est causée par l'évolution du secteur. Mais aussi par le non respect des principes de base. Devant la crise budgétaire insoluble, il faut choisir entre liberté de produire et acceptation des prix du marché ou recours à l'aide de l'Etat avec, en contrepartie, des disciplines de production. La solution retenue préserve le mieux possible les intérêts des producteurs en leur assurant le paiement d'un prix de soutien pour des quantités ne dépassant pas les seuils de garantie (Réd.).

Abstract

A general analysis of the european agricultural problems after the March 31, 1984 agreement. CAP'S crisis is caused by the evolution of the sector but also by failure to abide by its basic principles. In front of unsurpassable budget difficulties a choice must be made between freedom to produce, with acceptance of market prices, or request for public support, with the counterpart of discipline in production. The solution adopted safeguards as much as was possible producers' interests; they are assured to get a support price for quantities not exceeding the guarantee thresholds.

Citer ce document / Cite this document :

Villain Claude. Crise de la PAC et PAC de crise. In: Économie rurale. N°163, 1984. pp. 4-9;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1984.3093>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1984_num_163_1_3093

Fichier pdf généré le 08/05/2018

CRISE DE LA PAC ET PAC DE CRISE

Claude VILLAIN*

Résumé :

Analyse d'ensemble des problèmes agricoles européens tels qu'ils se présentent après l'accord du 31 mars 1984. La crise de la PAC est causée par l'évolution du secteur. Mais aussi par le non respect des principes de base. Devant la crise budgétaire insoluble, il faut choisir entre liberté de produire et acceptation des prix du marché ou recours à l'aide de l'Etat avec, en contrepartie, des disciplines de production. La solution retenue préserve le mieux possible les intérêts des producteurs en leur assurant le paiement d'un prix de soutien pour des quantités ne dépassant pas les seuils de garantie (Réd.).

Summary :

CRISIS OF THE CAP AND A CAP FOR THE CRISIS

A general analysis of the european agricultural problems after the March 31, 1984 agreement. CAP's crisis is caused by the evolution of the sector but also by failure to abide by its basic principles. In front of unsurpassable budget difficulties a choice must be made between freedom to produce, with acceptation of market prices, or request for public support, with the counterpart of disciplin in production. The solution adopted safeguards as much as was possible producers' interests ; they are assured to get a support price for quantities not exceeding the guarantee thresholds.

Après l'agitation des premiers mois de 1984, il semble nécessaire de prendre un certain recul par rapport à l'action, de resituer le débat sur l'avenir de la PAC en toute sérénité et d'apporter ainsi une contribution positive à la réflexion qui doit se poursuivre.

Les résultats du Sommet de mars à Bruxelles avaient une fois de plus reporté les décisions, déjà attendues en décembre 1983 à Athènes, sur l'ensemble des problèmes auxquels la Communauté est confrontée en 1984.

L'Accord intervenu le 31 mars sur la réforme de la PAC et la fixation, avant le début de la campagne, des prix agricoles 84/85, est donc très important. Il couronne plus de 3 ans d'efforts déployés par la Commission pour adapter la politique agricole commune aux conditions économiques nouvelles.

Une fois de plus, cette politique commune se révèle être le ciment de l'Europe.

Mais pour écarter l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos têtes et éloigner le risque de désintégration de la Communauté, il doit encore être complété par un compromis sur la contribution britannique au budget.

La remise en ordre du financement des politiques à l'intérieur de la Communauté devra également être accompagnée d'un engagement de discipline budgétaire et financière (pour éviter les querelles permanentes que nous avons connues jusqu'ici...). Cette remise en ordre doit en outre faciliter la prise de décisions sur les autres éléments du paquet encore en suspens :

— l'élargissement du champ d'activité des compétences de la Communauté par le développement de politiques nouvelles dans les domaines de l'industrie, la promotion de technologies de pointe, de l'énergie, de la recherche et des transports ;

— l'élargissement géographique à l'Espagne et au Portugal ;

— l'augmentation des ressources propres dont le plafond est à présent atteint, afin de disposer des moyens budgétaires pour financer les activités précitées.

Un accord rapide sur ces questions est indispensable pour permettre à la Communauté de sortir le plus rapidement possible de la crise qu'elle traverse, reprendre la marche en avant et assurer ainsi sa relance. En ce qui concerne la PAC, d'aucuns pourraient être tentés de conclure hâtivement que depuis l'Accord du 31 mars, il n'y a plus de crise, que tous les problèmes sont résolus.

Il n'en est pas tout à fait ainsi !

Mais les décisions récentes du Conseil ont néanmoins le mérite d'éviter l'aggravation d'une situation qui aurait inéluctablement empiré en l'absence d'accord. Rien que sur le plan budgétaire, l'absence de décisions aurait coûté 10 millions d'Écus supplémentaires par jour (70 millions de F). Pour ce qui est des marchés, le déséquilibre constaté sur certains d'entre eux, en particulier celui des produits laitiers, se serait sans nul doute accentué.

Personne ne peut raisonnablement contester la réussite de la PAC par rapport aux objectifs assignés par le Traité de Rome, qu'il s'agisse de la sécurité alimentaire, de la satisfaction des besoins des consommateurs, des progrès de la productivité et de la croissance du revenu des exploitants agricoles.

Certes on ne peut davantage nier les déséquilibres apparus au fil des ans. Mais on ne peut oublier non plus que la PAC a été conçue dans un contexte radicalement différent de celui d'aujourd'hui, caractérisé par une période de croissance sans précédent, un faible niveau d'auto-provisionnement, un écart de revenus important entre la population active agricole et non agricole.

Je vous propose donc d'examiner successivement **les causes de la crise** qui ont motivé la réforme ; **les solutions retenues** pour gérer la crise en essayant de voir si elles répondent à l'avenir du développement agricole européen.

* Directeur Général de l'Agriculture, Commission des Communautés Européennes, Bruxelles.

LES CAUSES DE LA CRISE/MOTIVATIONS DE LA RÉFORME

Elles tiennent à la fois au non respect des principes de base de la PAC acceptés à l'origine; à l'évolution du secteur agricole lui-même et aux conséquences budgétaires entraînées par cette évolution.

LE NON RESPECT DES PRINCIPES DE BASE

Il constitue une menace permanente de transformer la politique commune en solvant de l'Europe alors qu'elle en est le ciment. Pierre angulaire de la construction européenne, elle ne peut le demeurer qu'à condition de revenir aux 3 principes solidaires et indissociables acceptés à l'origine:

— **l'unité de marché et de prix** sans laquelle il ne peut y avoir de liberté des échanges. Elle implique, pour éviter toute distorsion dans la politique commune de soutien, l'élimination de cette «maladie» que constituent les MCM, dont l'introduction «temporaire» date de 1969, mais aussi la suppression des aides et primes diverses si leurs effets le justifient;

— **La préférence communautaire**: à cet égard, il faut constater que les choix initiaux du Conseil en matière de protection extérieure, justifiés par la situation du moment, n'ont pas toujours été rectifiés à temps pour tenir compte de l'évolution. (Citons par exemple, les conditions d'importation favorables des produits de remplacement de céréales et de complément protéique: *importations*: 1974 19,5 millions de t, 1982 43,0 millions de t).

— **la solidarité financière**: sa remise en cause par l'introduction d'un «financement à deux étages» prôné par certains - un étage communautaire et un étage national - pour contourner le butoir des ressources propres, constitue un danger majeur pour la poursuite d'une politique agricole commune.

Des niveaux de soutien différents fausseraient la concurrence, remettraient en cause l'union douanière et ne porteraient remède ni aux déséquilibres de production, ni aux coûts budgétaires.

L'ÉVOLUTION DU SECTEUR AGRICOLE

Mais c'est l'évolution du secteur agricole lui-même qui explique surtout la nécessité d'adapter la PAC. L'agriculture commune connaît en effet une crise de mutation, conséquence des changements considérables intervenus en 20 ans dans ce secteur. Le déséquilibre entre l'offre et la demande s'accroît sur plusieurs marchés. Sa mise à nu, longtemps masquée par la croissance de la demande, était inévitable avec la crise des années 70 et la réduction des échanges mondiaux en 1982.

• En dix ans, de 1973 à 1982, la valeur de la **production agricole** de la Communauté a augmenté en termes réels de 18 %, alors que grâce à l'accroissement de la productivité agricole, la main-d'œuvre agricole a diminué de 31 %. A titre d'exemple, pendant la même période, la production industrielle ne s'est accrue que de 9 %, tandis que la main-d'œuvre industrielle diminuait de 9 %. Ces chiffres montrent à l'évidence que l'agriculture a produit comparativement plus de biens avec moins de main-d'œuvre.

• Pendant la même période, le **niveau d'autosuffisance global** pour les produits agricoles est passé de 79 % à 87 %. Progressivement autosuffisante pour le blé, la viande

bovine et le sucre au milieu des années 70, la Communauté est à présent exportatrice nette pour tous ces produits avec tous les problèmes financiers et de débouchés qui en découlent. La nouveauté de cette situation, c'est son caractère irréversible, permanent, structurel.

En 1982/83, le taux d'autosuffisance était de:

	Communauté %	France %
pour le sucre	147	245
pour les céréales	117	188
pour les produits laitiers	118	124
pour la viande (toutes viandes) [bœuf, poulet/ - mouton, porc]	100	100

Des quantités croissantes sont donc disponibles et doivent trouver une utilisation soit sur le marché intérieur de la Communauté, soit plus probablement à l'exportation.

Ce n'est pas toujours le cas le gonflement des stocks entre fin 1982 et fin 1983 en est la preuve:

	fin 1982	fin 1983 (en tonnes)
blé	6 300 000	6 800 000
beurre	306 000	853 000
poudre de lait	576 000	983 000
viande bovine	230 000	407 000

Cette situation est d'autant plus préoccupante que:

— l'accroissement de productivité constaté depuis 20 ans va se poursuivre, voire s'accroître. Les transformations à attendre, grâce à la recherche et à l'amélioration de l'équipement, sont plus importantes que celles déjà réalisées:

— la demande globale de produits alimentaires dans la Communauté augmentera moins rapidement que dans le passé, sauf pour les produits transformés de haute qualité; déjà entre 1973 et 1982, la part des dépenses alimentaires des ménages est tombée de 22 à 18 % du total; seul l'élargissement à l'Espagne et au Portugal apportera environ 50 millions de nouveaux consommateurs;

— sur les **marchés mondiaux**, il y a un gouffre entre les besoins réels de la population mondiale qui va passer de 4,5 milliards d'individus en 1980 à plus de 6 milliards en l'an 2000 et la demande commerciale solvable.

Les incertitudes actuelles quant à la croissance économique et aux possibilités de crédit se traduisent par l'aggravation du déficit alimentaire des PVD, la stagnation du commerce mondial des produits agricoles, et la concurrence acharnée entre exportateurs.

En effet, l'Europe, dont le déficit de la balance commerciale agricole est passé de 17 milliards d'Ecus en 1973 à 22 milliards en 1982, n'est pas seule à développer sa production agricole et à vouloir l'exporter sur le marché mondial.

Et les marchés d'avenir, pays en voie de développement et pays de l'Est Européen qui absorbent à présent plus de 60 % de nos exportations contre 43 % en 1973, connaissent des difficultés de paiement sans précédent :

dette (milliards de \$)	1974	1982
Pays Tiers-Monde	150	600
Pays de l'Est	—	100

Sur le plan budgétaire, il ne peut être question d'attribuer toute la responsabilité des difficultés budgétaires de la Communauté aux insuffisances et imperfections de la PAC.

Cela serait injuste car, force est de reconnaître que c'est l'absence d'autres politiques communes qui explique l'importance relative, à première vue disproportionnée, des dépenses agricoles communautaires qui représentent, avec près de 15,8 milliards d'Ecus en 1983 (106,30 milliards F), plus de 62 % du budget de la CEE (soit avec les dépenses nationales, 1,5 % du PNB de la Communauté). A cet égard, il faut savoir que l'absence d'union économique et monétaire coûte à elle seule 12 milliards d'Ecus en formalités aux frontières et remet en question les efforts d'intégration déjà entrepris.

Cependant la Communauté ne peut davantage continuer à faire ce qu'elle a fait dans le passé où elle a laissé croître les dépenses du FEOGA de près de 25 % par an

PAC DE CRISE : LES SOLUTIONS RETENUES ET L'AVENIR DE L'AGRICULTURE EUROPÉENNE

Il n'est pas question d'abandonner la PAC et ses acquis ou de vouloir l'arrêt du développement de l'agriculture européenne dans un environnement économique et social déjà marqué par la crise. Au contraire, il s'agit de prendre les mesures de réforme qui tiennent compte de la situation nouvelle pour lui permettre de poursuivre à l'avenir la réalisation des objectifs fondamentaux du Traité d'une manière compatible avec la réalité économique des années 80.

Cela est d'autant plus vrai que la crise n'est pas seulement celle de l'agriculture des Pays de la Communauté, mais de tous les pays développés. Les problèmes de l'adaptation du développement de l'agriculture sont communs à tous les pays de l'OCDE. Les choix à faire par les gouvernements sont les mêmes en Europe, en Amérique du Nord ou en Australie.

A cet égard, deux attitudes sont possibles :

1. avoir la liberté de produire sans aucune contrainte et, en conséquence, faire face au marché. L'agriculteur peut alors refuser tout contrôle ou toute limitation des capacités de production : surface cultivée, taille du cheptel, accé-

entre 1975 et 1979 et de près de 30 % en 1983, alors que pendant ces années, les ressources propres n'augmentent que de 8 à 13 %.

Contrairement à ce que l'on entend souvent, on ne peut donc pas dire que la démarche de la Commission soit purement budgétaire. Elle est simplement dictée par la situation financière de la Communauté. Le plafond des ressources propres est atteint. Il interdit toute augmentation des dépenses agricoles en 1984 et à l'avenir toute croissance des dépenses supérieures à celle des recettes. J'espère vivement que des solutions transitoires pourront être trouvées en 1984 et 1985 pour honorer les engagements du Conseil, en attendant des ressources propres. Personne ne conteste à l'agriculture et à l'industrie agro-alimentaire qui représentent ensemble 17,5 % de la population active de la Communauté et même 20 % en France, le droit d'obtenir leur part de l'effort de financement public d'ajustement. Elle ne leur a pas été refusée jusqu'à présent. Mais il faut savoir aussi qu'elles ne peuvent demander plus que leur part, car les finances publiques communautaires et nationales ont des limites.

L'affectation des ressources publiques doit tenir compte des charges nouvelles. C'est, par exemple, l'indemnisation des chômeurs dont le coût pour l'ensemble des Etats-membres est passé de 20,5 milliards d'Ecus en 1979 à 52,2 milliards en 1982 (soit 335,7 milliards de F).

Et la situation ne s'est pas améliorée. C'est la restructuration industrielle de la sidérurgie, qui est au premier plan de l'actualité, en Lorraine, en Wallonie, dans la Ruhr, mais aussi de secteurs comme les Chantiers Navals, le Textile. Des priorités doivent également être dégagées pour les investissements dans des secteurs développant des technologies nouvelles, créatrices d'emplois.

Cela implique pour la Communauté une utilisation rationnelle des ressources disponibles et une gestion particulièrement rigoureuse des crédits de la PAC.

lération du progrès technologique à la suite du développement de la recherche.

2. avoir recours à l'Etat, pour des raisons politiques, sociales voire culturelles, spécifiques à la collectivité agricole, pour bénéficier des garanties de prix et de revenu de toutes sortes et alors accepter des formes de discipline de production.

C'est là le dilemme, le choix fondamental devant lequel sont placés les gouvernements et la profession. L'alternative est donc simple.

A la liberté de production correspond l'acceptation de la discipline de marché.

A la garantie de prix et de revenu correspond l'acceptation de discipline de production.

Les solutions retenues convergent davantage que ne le laisseraient croire les discours officiels. Ainsi, les Etats-Unis, champions du non-interventionnisme, ont mis sur pied depuis 2 ans un très important programme de soutien du revenu des agriculteurs qui acceptent de limiter leur production. Il a coûté 21 milliards de \$ au budget fédéral

en 1983, alors que les dépenses du FEOGA-garantie étaient de 13,5 milliards de \$ pour la même année.

D'une manière générale on peut constater que les dispositions prises ces derniers temps dans différents pays se rapprochent autour de deux pôles: liberté moindre au niveau de la production, intervention des pouvoirs publics associée à des limitations de garanties.

En ce qui concerne la réforme de la politique agricole commune proposée par la Commission le 28 juillet 1983 et adoptée par le Conseil le 31 mars dernier, la démarche de cet exercice de « rationalisation » a consisté à écarter tout dogmatisme et de choisir le pragmatisme.

La Commission a ainsi opté pour un mélange des deux solutions afin de tenir compte au mieux des réalités et des contraintes. Le monde agricole ne peut ignorer les transformations intervenues. Devenu plus compétitif, il ne peut davantage ignorer les contraintes du marché mondial qui constitue son seul débouché substantiel pour les années à venir.

Cela implique pour les agriculteurs de l'Europe, l'acceptation d'un retour progressif aux disciplines du marché auxquelles sont soumis les autres secteurs de l'économie communautaire. Il n'est en effet plus économiquement sain, ni financièrement possible de maintenir des prix garantis, pour des quantités illimitées, indépendamment des besoins du marché.

Le choix a été opéré cas par cas pour chaque organisation commune, suivant les situations de marché respectives, sur la base de grandes orientations de réforme déjà partiellement mises en œuvre par le Conseil. Celles-ci ont été entérinées par la décision du 31 mars, sans soulever d'opposition particulière. Il s'agit de:

— **l'application de la coresponsabilité et des seuils de garantie** pour faire participer les producteurs agricoles européens aux coûts d'écoulement dans les secteurs des céréales, du lait, des oléagineux (colza et tournesol), des raisins secs, du sucre et du coton, ce qui représente plus de 35 % de la valeur de la production agricole et 65 % des dépenses du FEOGA;

— la poursuite d'une **politique de prix prudente** et dans certains cas restrictive puisque pour la campagne qui a débuté le 1.4.84, la moyenne des prix a baissé de 0,5 % en Ecus et n'a augmenté que de 3,2 % en monnaie nationale;

— la **restauration progressive du marché unique** par l'élimination des MCM positifs suivant un calendrier limité à trois étapes, et l'impossibilité de créer des nouveaux MCM positifs jusqu'au 1.4.87;

— **l'aménagement**, à défaut de la suppression, des aides et des **primes** existantes quand les conditions qui ont présidé à leur octroi se sont modifiées;

— le réexamen et **l'aménagement des régimes d'importation** suivant les situations de marché, tel le mandat donné à la Commission pour négocier dans le cadre du GATT la suspension partielle des concessions tarifaires sur le corn gluten feed et les autres dérivés de l'industrie du maïs.

Les décisions du Conseil concernant chaque MCM apparaissent quant à elles plus ou moins contraignantes suivant le cas.

POUR LE LAIT

Pour le lait, compte-tenu des déséquilibres graves entre l'offre et les débouchés, le Conseil ne pouvait échapper à la

nécessité d'agir à la fois:

— **sur les prix** pour réduire le coût budgétaire: c'est ce qu'il vient de faire en décidant un gel du prix indicatif du lait pour la campagne 84/85,

— **sur les quantités** pour freiner les livraisons dont le surplus par rapport à la production est actuellement de 18 %. Ceci explique l'instauration d'un régime de maîtrise pour une période de 5 ans comportant un seuil de garantie sous forme de quota de livraison assorti d'un prélèvement supplémentaire sur les quantités additionnelles livrées aux laiteries au-delà d'une quantité de référence à laquelle s'ajoute une réserve. La répartition entre Etats-membres est faite sur la base des livraisons de 1981 + 1 %.

Ce choix a été dicté par des considérations pragmatiques, tant sociales qu'économiques.

En effet, comparé à la diminution drastique des prix garantis et à l'augmentation du prélèvement de coresponsabilité, l'instauration d'un quota a l'avantage **d'assurer aux producteurs de lait, le revenu qu'ils ont déjà atteint**. D'autre part, la nécessité de **dissuader toute livraison au-delà du seuil actuel** s'explique non seulement par le coût, mais aussi par les **perspectives peu encourageantes du marché des produits laitiers**.

POUR LES CÉRÉALES

Pour les céréales, les contraintes sont plus limitées; le seuil de production et le gel de prix proposés pour la prochaine campagne n'ont pas tant pour objet de remédier à des déséquilibres du marché que d'associer davantage les producteurs européens à l'effort qu'ils peuvent faire, compte-tenu de l'évolution positive de leurs structures et de leurs revenus pour accroître la compétitivité des céréales européennes sur les marchés tiers et dans la Communauté. Le rapprochement des prix communautaires de ceux pratiqués par nos concurrents sur le marché mondial devrait permettre à la Communauté de participer à l'accroissement prévisible des échanges de céréales entraîné par l'aggravation du déficit alimentaire mondial. Sur le marché intérieur de la Communauté, une telle orientation diminuera le coût de céréales pour l'alimentation animale et réduira l'avantage de prix dont jouissent actuellement certains produits de remplacement.

POUR LE SUCRE

Pour le sucre, le nouveau régime en vigueur depuis le 1.7.81 s'inspire des deux systèmes. Ils sont appliqués simultanément:

- garantie de prix et discipline de production pour les quantités produites dans le cadre des quotas A et B;
- liberté de production soumise aux lois du marché pour le quota C.

L'ensemble des mesures de rationalisation ainsi décidées par le Conseil sous la double contrainte du marché et de la situation budgétaire comporte évidemment des sacrifices supplémentaires pour les producteurs, que la Communauté s'est efforcée de répartir entre les grandes régions de production, les organisations communes de marché, et les autres agents économiques (consommateurs, contribuables, pays tiers).

Il est vrai que les agriculteurs de la Communauté ont déjà payé leur tribut à la crise économique que nous connaissons depuis 10 ans. Leurs revenus ont connu une augmentation inférieure à celle des autres catégories

sociales entre 1973 et 1978 ; ils ont diminué en termes réels à partir de 1979, à l'exception, bien entendu, de l'année 1982. En 1983 le recul a été de 7 %.

Il apparaît donc que la plupart des agriculteurs de la Communauté n'ont visiblement pas pu compenser intégralement l'augmentation régulière des coûts de production par une augmentation de productivité. C'est précisément cette réaction naturelle des producteurs qui a aggravé les déséquilibres que nous connaissons et conduit le Conseil à compléter sa politique de prix restrictive par une extension des seuils de garantie.

Cette situation nouvelle pose deux problèmes : la garantie de revenus des agriculteurs, et l'avenir de l'agriculture européenne.

La garantie d'un revenu équitable reste évidemment un des objectifs tel qu'énoncé à l'article 39 du Traité. Mais sur la base des orientations décidées par le Conseil, le marché doit également retrouver un rôle accru de régulateur de la production. Il ne s'agit pas d'arrêter tout soutien des prix et de livrer les agriculteurs européens aux mouvements erratiques des cours mondiaux qui ont entraîné une chute de revenus de 30 % aux Etats-Unis en 1980 et 27 % en 1982. Cependant, le niveau de soutien ne peut plus, comme il y a vingt ans, être fixé exclusivement en fonction d'objectifs de revenus et ignorer l'effet sur la stimulation de la production. Il doit tenir compte de la réalité économique, des débouchés et des coûts.

L'instauration de seuils pour des quantités pour lesquelles la production est assurée du paiement d'un prix de soutien, constitue en soi une garantie de revenu et de stabilité des marchés. A ceux qui disent que les niveaux fixés par le Conseil ne sont pas « équitables », je réponds que dans les circonstances actuelles, à défaut du souhaitable, il faut se contenter du possible, en attendant des jours meilleurs, à savoir l'amélioration de la situation économique générale, et des marchés mondiaux. De toute manière, à l'avenir, étant donné les écarts de croissance et d'inflation entre les Etats-membres, la politique des prix ne pourra plus, à elle seule, garantir le revenu de tous les producteurs.

Le recours aux aides directes au revenu, du type de celles déjà instaurées dans la Communauté pour les petits producteurs de lait (120 M Ecus), les producteurs de viande ovine (primes à la brebis) et l'agriculture de montagne, est toujours possible. Il n'a pas été utilisé jusqu'ici par la Communauté comme une véritable alternative à la politique de soutien par les prix, mais comme mesure d'accompagnement. Cela est également vrai des « deficiency payments » qui sont limités aux secteurs qui ne bénéficient pas ou peu de protection vis-à-vis des pays tiers. Le choix est limité de toute manière eu égard aux contraintes budgétaires actuelles.

L'AVENIR DE L'AGRICULTURE EUROPÉENNE.

C'est orienter son développement et assurer sa participation au marché mondial sur des bases économiques plus saines, à savoir avec une compétitivité accrue et à un moindre coût. Pour y parvenir, les structures de l'agriculture européenne doivent être réorientées et améliorées.

Elles doivent être réorientées pour :

— freiner l'intensification de la production dans des secteurs où les excédents chroniques aggravent les déséquilibres du marché, ceci afin d'assurer la cohérence avec la politique des prix ;

— concentrer l'investissement dans des régions défavorisées et pour des productions qui trouvent des débouchés normaux ou croissants : *protéagineux*, ovins, caprins, certains légumes, plantes aromatiques...

(une priorité devra être donnée à l'installation des jeunes agriculteurs) ;

— introduire, grâce à la recherche, de nouvelles productions et utilisations du sol permettant des économies d'énergie et sa production à partir de la biomasse, la reconversion partielle des terres utilisées actuellement pour des productions excédentaires, le développement de produits chimiques organiques, le développement d'une politique forestière en tant que complément de revenus et source de matière première pour les industries utilisatrices.

Les structures de l'agriculture européenne doivent être améliorées car malgré les transformations considérables de l'outil de production, des adaptations structurelles importantes restent à faire :

— pour réduire les coûts si la Communauté veut être compétitive sur les marchés internationaux et permettre l'amélioration des revenus à l'avenir (une marge importante existe à cet égard) ;

— pour faire progresser la situation sociale des agriculteurs qui sont très nombreux à travailler encore 60 heures par semaine alors que les travailleurs de l'industrie réclament la semaine de 35 heures. Sur les 5,7 millions d'exploitations que compte la Communauté, environ 80 % ont encore moins de 20 ha.

Le départ à la retraite des 3,5 millions d'agriculteurs qui doivent quitter leur activité d'ici 1990 devrait permettre l'agrandissement des exploitations et la diminution concomitante de leur nombre, freiné jusqu'ici par la faible mobilité des terres et la crise qui depuis dix ans n'offre plus d'alternative d'emplois dans le secteur industriel. Il serait souhaitable que nombreuses soient les exploitations à atteindre une taille leur assurant une rentabilité suffisante dans le cadre d'une activité familiale.

C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier également le rôle important pour le maintien d'un tissu rural vivant, des exploitants à temps partiel (près de 60 % du total) et des travailleurs familiaux, aussi nombreux que la population active agricole, sans toutefois bénéficier de garanties sociales.

L'action de la Communauté est multiple. Elle consiste à accompagner et à orienter la mutation de l'agriculture européenne qui se poursuit. De cette mutation se dégage progressivement une agriculture adulte comme en témoignent les performances réalisées par certains secteurs. C'est donc aussi une agriculture responsable.

Parallèlement à la mutation interne de l'agriculture s'opère une autre transformation, peut-être la plus importante pour l'avenir. En effet, le degré d'intégration de l'agriculture européenne dans la chaîne technico-économique de production augmente progressivement d'une année à l'autre par des prises de participation, contrats et accords de toutes sortes, et ce dans deux directions :

— en amont, dans le domaine des facteurs de production, dont l'utilisation conditionne le développement des industries d'approvisionnement,

— en aval, dans le domaine des industries de transformation agro-alimentaires.

A cet égard, la capacité de l'agriculture européenne à s'adapter aux besoins nouveaux sera déterminante si elle veut maintenir sa place dans l'économie européenne. Actuellement, les trois-quarts de la production agricole de la Communauté, représentant 120 milliards d'Ecus sont transformés et ce pourcentage va continuer à augmenter. L'industrie alimentaire de la Communauté constitue donc un élément important de la politique agricole commune.

J'observe que cette évolution a entraîné un phénomène de vases communicants, à savoir : la diminution de la part relative de l'agriculture dans le PIB de la Communauté de 12,5 % en 1960 à 7,5 % en 1980 et l'augmentation constante de celle des industries alimentaires et d'approvisionnement de l'agriculture, qui représentaient respectivement 3,5 et 7,9 % du PIB de la Communauté en 1980. Le poids de ces trois secteurs additionnés est loin d'être négligeable puisqu'il représente environ 15 % du PIB de la Communauté, soit la moitié de la part du secteur industriel tout entier.

Je suis convaincu pour ma part que le développement des industries alimentaires constitue une des principales

chances pour l'agriculture et l'économie européenne en général. Cela est vrai pour l'investissement et l'emploi ; cela est vrai aussi pour le commerce extérieur.

*
* * *

Il n'y a pas d'alternative à cette politique de rigueur car la réforme est dictée par les faits. Ses orientations sont à présent clairement définies.

La nécessaire adaptation de l'agriculture européenne constitue seulement une partie de l'adaptation générale de notre société. Face aux progrès technologiques et à un taux de croissance économique plus faible qu'au cours des années précédentes, le développement de l'agriculture européenne ne peut être assuré que par une meilleure intégration dans l'économie globale et non pas par sa mise à l'écart.